



Réunion du Comité Syndical du 5 avril 2023

Procès-verbal synthétique

Le Comité Syndical s'est réuni le 5 avril 2023 à 18 h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (Salle Darchicourt).

Titulaires présents :

Alain BAVAY, Valérie BIEGALSKI, Marcello DELLA FRANCA, Tony FRANCONVILLE, François LEMAIRE, Charly MEHAIGNERY, Sophie RUSIN, Yves TERLAT, Philippe VANTORRE.

Suppléants présents :

Frédéric ALLOI, Agnès LEVANT, François PASQUALINO.

Excusés :

Latifa AIT ABDERRAFI, Edith BLEUZET, Cécile BOURDON, Steeve BRIOIS, Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Philippe KEMEL, Emilie LE TORIELLEC, Christian MUSIAL

Etaient également présents :

Pour le syndicat mixte : Patrice DELATTRE, Directeur — Béatrice HATTON, responsable financière – Vincent KRAJEWSKI, responsable juridique - Lucie MENDES, chargée de mission, Olivier VERGNAUD, Chargé de communication - Raphaël WARGNIE, chargé des finances
Pour la Communauté d'Agglomération Hénin- Carvin : Mme Delphine PREAUX
Pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin : Mme Marie-Pierre BURGUN.

En préambule, le **Président** souhaite la bienvenue aux membres du Comité Syndical.

Monsieur François LEMAIRE est désigné secrétaire de séance. Il procède à l'appel nominatif des membres du Comité et constate que le quorum est atteint.

La séance peut donc être ouverte.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du Comité Syndical du 13 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

En premier lieu, le **Président** présente aux membres du Comité Syndical, le nouveau site web du SCOT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin qui sera mis en ligne début mai.

1. Gestion administrative et financière

1.1 Approbation du Compte de Gestion 2022

Le Président présente les principaux éléments du Compte de Gestion établi par le trésorier en précisant que ceux-ci concordent strictement avec le Compte Administratif.

Le Compte de Gestion est adopté à l'unanimité.

1.2 Approbation du Compte Administratif 2022

Les montants de dépenses et de recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, et le résultat de clôture apparaissant au Compte Administratif de l'exercice 2022, ainsi que les variations marquantes par rapport aux exercices précédents, sont présentés. En résumé, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 207 831.41 € et les dépenses d'investissement s'établissent à 97 155.15 €. Pour les sections de fonctionnement et d'investissement, les résultats de clôture sont respectivement de 78 389.03 € et 330 492.19 €.

Cette présentation ne fait pas l'objet de remarques de l'assemblée.

Conformément aux règles en vigueur, le Président quitte la séance et M. Yves TERLAT soumet au vote le Compte Administratif de l'exercice **qui est approuvé à l'unanimité.**

1.3 Affectation du résultat de l'exercice 2022

Au regard du Compte Administratif de l'exercice 2022, il apparaît que le besoin de financement est négatif et qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation en section d'investissement.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

1.4 Vote du Budget Primitif de l'exercice 2023

Le Président indique que les prévisions budgétaires s'inscrivent dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires présenté lors de la séance du 13 mars 2023 du Comité Syndical. Il précise aussi qu'elles intègrent le résultat de l'exercice précédent. Il explicite ensuite les différentes lignes de dépenses de l'année 2023 et indique le montant attendu des participations des EPCI membres du syndicat mixte. En résumé, la section de fonctionnement s'équilibre à 304 389.03 € tandis que la section d'investissement s'équilibre à 351 492.19 €.

La proposition de Budget Primitif pour l'exercice 2023 est approuvée à l'unanimité.

1.5 Délibérations diverses

> Mise à jour du tableau des effectifs :

Le nouveau tableau des effectifs ne suscite pas de remarque particulière de la part des élus.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

> Subvention annuelle à l'amicale du personnel :

Le Président soumet au vote l'attribution d'une subvention de 1000 € (dont 100 euros dédiés à l'achat des cadeaux de Noël des enfants) au bénéfice de l'amicale du personnel de la CAHC afin que les agents à temps plein du syndicat mixte puisse être membre de cette amicale.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

2. Activités du syndicat mixte – Elaboration du nouveau SCoT : le lancement du Document d’Orientation et d’Objectifs et du Document d’Aménagement Commercial, Artisanal et Logistique.

Le Président présente la méthodologie, l’architecture générale du DOO et du DAACL et le calendrier des travaux.

Mme Valérie BIEGALSKI souhaiterait qu’un document qui vulgarise le SCoT soit créé afin de sensibiliser les élus et les populations du territoire.

Mme Delphine PREAUX s’interroge sur l’articulation du calendrier du SCoT avec celui du SRADDET et l’application de l’objectif de Zéro Artificialisation Nette issu de la Loi Climat & Résilience.

Le Président indique que les grandes lignes du futur SRADDET ne sont pas encore connues mais que le SCoT travaille en parallèle. Il indique que Mme Valérie LETARD, députée du Nord, a fait une proposition modificative de la Loi et que les élus seront informés des changements réglementaires.

M. Philippe VANTORRE s’interroge sur la nécessité de réviser un PLU avant ou après l’approbation du nouveau SCoT.

M. Patrice DELATTRE précise que l’intérêt ou non d’une révision réside dans les besoins de la commune de réviser ou non. Toutefois, un rapport de compatibilité avec le SCoT en vigueur et à venir est nécessaire.

Pour M. Charly MEHAIGNERY, les grandes tendances à suivre sont connues de tous.

M. François LEMAIRE indique que la posture de l’Etat est bloquante car ses services anticipent sur des éléments qui ne sont pas applicables.

Le Président souligne que le Préfet a rappelé à l’ordre ses services pour leur préciser que la période actuelle est une période transitoire.

Concernant la consommation foncière, M. Patrice DELATTRE précise que le but de la Loi n’est pas d’interdire la consommation foncière mais de progressivement la réduire.

Monsieur Charly MEHAIGNERY demande si la réhabilitation des friches est exclue de la consommation foncière.

Le Président lui répond que oui.

En conclusion de la séance, le Président indique que les Rencontres Nationales des SCoT auront lieu le 15 et 16 juin 2023 à Nîmes et invite les élus intéressés à se manifester s’ils souhaitent y participer.

L’ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

19h25 fin de la réunion.

François LEMAIRE

Secrétaire de séance



Marcello DELLA FRANCA

Président